

Les terres provinciales de la Couronne sont administrées par le ministère des Terres et Forêts avec le concours de forestiers et de gardes-feu. De même, des professionnels aident l'industrie forestière dans l'administration des terres privées. Le ministère administre la loi sur la conservation des petits arbres sur toutes les terres et est chargé de l'extinction des incendies de forêt sur toutes les terres quel qu'en soit le régime foncier. La détection des incendies est facilitée par un réseau de 30 tours d'observation et un service de surveillance aérienne tenu en liaison avec les véhicules routiers et le centre par le téléphone et la radio. Des équipes de pompiers bien outillées ainsi que des gardes forestiers sont postés dans toute la province.

L'industrie forestière est de première importance dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. Il y a quelque 500 scieries de toutes dimensions, une usine de papier-journal et deux usines de pâte en exploitation; la construction d'une nouvelle usine de pâte chimique en est rendue au stade des essais. Ces usines ainsi que l'exportation de bois à pâte, la production d'étais de mine, l'industrie des boîtes et barils et d'autres industries utilisent 289 millions de pi.m.p. et 342,000 cordes de bois rond. L'industrie du bois d'œuvre s'est transformée en 1961 grâce à l'implantation de plusieurs grandes usines modernes. Ces installations ont produit l'équivalent de 7,900 cordes de copeaux de sciage.

Le reboisement se pratique activement depuis plusieurs années. Bien que cette œuvre ne soit pas aussi importante que dans d'autres parties du pays, elle s'étend à des régions où les conditions de régénération naturelle ne sont pas aussi favorables. Il y a six pépinières en activité. Les programmes d'aménagement forestier comprennent la construction de routes d'accès aux terres boisées de la Couronne en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Le bois d'œuvre, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par soumission et l'abattage est soumis aux recommandations des forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des enquêtes d'inventaire, des études sur la régénération et des abattages expérimentaux se poursuivent sur les terres de la Couronne.

Les recherches forestières sont effectuées par des services du gouvernement fédéral et par la *Nova Scotia Research Foundation* (voir pp. 372-373). Les investigations portent sur l'amélioration des peuplements, les méthodes de coupe et l'activité des insectes et des maladies. Les projets de propagande comprennent une active campagne de prévention des incendies, un programme de projections cinématographiques dans les écoles, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, l'expansion de l'industrie des arbres de Noël et la rédaction d'articles pour diffusion générale et pour les journaux et les revues.

Nouveau-Brunswick.—Plus de 85 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick sont classés comme forêts productives dont environ la moitié appartient à la Couronne du chef de la province. Environ 2 p. 100 sont la propriété du gouvernement fédéral, et le reste appartient à des particuliers. Le rapport d'un inventaire provincial des forêts, faisant partie d'un inventaire national, a été publié en 1958. L'aire forestière productive est estimée à 23,808 milles carrés et le volume total de bois marchand à 16,900 millions de pi. cu. (71 p. 100 de résineux et le reste, de feuillus).

La protection contre l'incendie, premier chef de la conservation des forêts, est le principal attribut du ministère des Terres et des Mines, qui s'occupe aussi de la protection du gibier, de la colonisation, des parcs, des terrains de campement et de pique-nique et de l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est en voie d'exécution, depuis 1952, par une société de la Couronne, sous les auspices des gouvernements fédéral et provincial et des représentants des industries forestières.